

Agents de surveillance

C'est maintenant que tout se joue !

La réunion du 28 juin a permis à toutes les organisations syndicales de faire leurs ultimes contrepropositions. La CFDT a fait de nouvelles propositions, qu'elle a confirmées par un courrier le 1^{er} juillet. La quasi-totalité de nos demandes ont été acceptées et intégrées dans les projets d'accord.

Afin d'avoir une chance d'aboutir, il est important d'essayer de concilier les positions des syndicats et de la direction, avec ce qui doit être notre seul objectif : parvenir à un accord majoritaire. En clair, cela signifie que parmi les quatre organisations syndicales CFDT – CGT – FO – UNSA, au moins trois d'entre elles devront s'engager !

La négociation a permis d'acter les points suivants, sous réserve d'un accord :

- ▶ **15,8% d'augmentation moyenne pour les tours fixes volontaires, intégrée dans le salaire de base ;**
- ▶ **13% d'augmentation moyenne pour tous les modulés [incluant la prime de modulation], intégrée dans le salaire de base ;**
- ▶ **Suppression définitive du statut modulé, et création d'un statut de Technicien autoroutier et sécurité [TAS] identique et équitable pour tous les salariés de la filière ;**
- ▶ **Garantie du maintien de la rémunération si évolution éventuelle des organisations du travail ;**
- ▶ **32 jours de congés [hors fractionnements] au lieu de 25 jours actuellement ;**
- ▶ **Tous les repos sont intangibles ;**
- ▶ **Modification du TSA uniquement sur le pourcentage de postes Viabilité ;**
- ▶ **Participation à l'astreinte généralisée [convention d'entreprise n°37], et possibilité de monter des astreintes complémentaires sur volontariat ;**
- ▶ **Tour de service annuel sur 12 mois pour tous les salariés de la filière ;**
- ▶ **TSA avec garanties sur les jours et les WE de repos, sur un nombre minimum et maximum d'heures hebdomadaires, sur le nombre de jours de travail hebdomadaires, etc. ;**
- ▶ **Calcul des heures supplémentaires à la semaine.**

Dans cet esprit, lors du CCE du 2 juillet, la CFDT a donc fait de nouvelles propositions sur les contreparties salariales :

TOURS FIXES : sur la base du volontariat qui reste incontournable pour la CFDT :

- ✓ Intégration dans le salaire de base de 3500 € si volontaire pour effectuer jusqu'à 25% de postes Viabilité dans l'année ;

MODULÉS :

- ✓ Intégration dans le salaire de base de 2500 €, avec possibilité d'aller jusqu'à 25% de postes Viabilité dans l'année ;
- ✓ Intégration dans le salaire de base de la prime de modulation.

En l'état actuel, il subsiste un point de désaccord fort : celui du pourcentage annuel des postes Viabilité, que la direction souhaite à 50%. C'est beaucoup trop pour la CFDT car les besoins se situent plutôt autour de 25%, et encore ils sont très localisés et limités à quelques districts !

De plus, si nous obtenons satisfaction sur ce point, il faudra déterminer si nous laissons la possibilité – *uniquement sur volontariat* - de dépasser ce seuil, moyennant des contreparties supplémentaires.

Le CCE du 2 juillet a permis à chaque organisation syndicale de se positionner. En l'état de ces prises de position, l'accord majoritaire demandé par la direction n'est pas atteint. La CFDT continue son action pour essayer de trouver une position commune à au moins 3 syndicats qui permettrait d'aboutir à un accord. D'autres informations seront diffusées dans les prochains jours. L'avenir de la filière se joue maintenant !